

CSA-SD du 17 mars 2026

Déclaration liminaire de la FSU



Madame la Directrice des services académiques,
Mesdames, Messieurs des services académiques,
Mesdames, Messieurs les représentant.es des personnels,

Nous exprimons notre immense soulagement pour nos collègues et notre très grande satisfaction pour la décision qui sanctionne M. BOURDON, ancien personnel de direction du lycée Touchard-Washington.

Cette issue doit être un signal fort pour les établissements de Sarthe et d'ailleurs où des problèmes de management se posent. Cette issue doit aussi être un signal fort pour modifier la façon dont la politique en Santé au travail est conduite.

Nous le répétons à nouveau haut et fort : le travail ne doit générer aucune altération de la santé des agent.es. L'employeur a l'obligation de moyens et de résultats. Autrement dit, il est déjà en faute quand il est obligé d'accompagner, ce qui est la moindre des choses, un collègue victime d'un incident causé par un manager toxique. L'altération de la santé a eu lieu et tout ce qu'il peut faire, c'est déployer des mesures de prévention tertiaire. Il se doit d'agir pour prévenir !

Autrement dit, en dehors de l'Autorité qui a pris la décision de la sanction, nul ne peut se prévaloir d'avoir agi pour protéger les agent.es de Touchard-Washington contre le management insupportable et morbigène de M. BOURDON. C'est un manquement de l'employeur qui ne doit plus se reproduire.

Les agent.es qui rendent la mission du Service Public de l'Education en Sarthe sont sérieux et sérieuses. Et à notre connaissance, sur les 72 établissements du Second degré, quand des agent.es expriment des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions, très peu invoquent le personnel de direction comme raison première de leur mal être. Ces derniers ne réclament que d'avoir le cadre de travail propice pour rendre le Service Public. Si nous comprenons le besoin d'une procédure contradictoire, principe de Droit que la FSU défend au quotidien, il a été odieux pour les collègues de Touchard-Washington, comme pour toutes les autres victimes d'un management défaillant, d'entendre parler de la nécessité « d'objectiver » la situation. Cela en dit long sur l'état d'esprit des responsables de l'Education Nationale : ils ne font pas confiance en la parole de leurs agent.es.

En matière de Santé au travail, cela souligne combien nos responsables sont très loin d'y prêter toute l'attention qu'ils doivent : le Droit les y contraint pourtant ! La FSU 72 veut qu'une telle situation ne se produise ni en Sarthe ni ailleurs. Pour la Sarthe, elle exige que la Dsden prenne au sérieux les demandes d'intervention de la FSU. Si la sanction et l'éjection de M. BOURDON n'étaient pas de son ressort, durant les huit dernières années, elle avait tout loisir d'agir pour réduire le pouvoir de nuisance au lieu d'assumer de rejeter toutes les propositions formulées.

Nous finirons par rappeler cette évidence qui fonde l'action de la FSU : garantir la Santé au travail, c'est garantir le respect du Droit du travail et garantir le bon fonctionnement du Service Public, ce à quoi nul agent public, quelque soit son niveau hiérarchique, ne peut se soustraire.

Car c'est ainsi et seulement ainsi que, collectivement, des professeurs et AESH jusqu'au ministre, nous pouvons garantir santé des élèves et ce faisant leur garantir le droit d'apprendre et de se construire dans le cadre d'une République démocratique et sociale respectueuse des droits et des besoins de toutes et de chacun.e. Aussi, la FSU le réaffirme : il est indispensable de revoir les dotations des 1er et 2d degré afin que les établissements et donc les élèves reçoivent les moyens à la hauteur de leurs besoins.